

<https://ricochets.cc/Non-au-terrorisme-d-Etat-oui-a-la-democratie.html>



Non au terrorisme d'Etat, oui à la démocratie !

- Les Articles -



Date de mise en ligne : lundi 18 février 2019

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

« [Le 31 janvier 2019, le rendu du jugement du 20 décembre 2018 au tribunal administratif est tombé. Il était intenté par la CNIL contre la décision du ministère de l'intérieur de procéder au retrait et au déréférencement administratifs \(blocage par les fournisseurs d'accès à Internet et dans les moteurs de recherche\) des sites Indymedia Nantes et Grenoble....Les deux sites étaient accusés d'avoir diffusé des contenus « à caractère terroriste » de par la publication des revendications des incendies qui avaient visé les gendarmeries de Grenoble, Meylan et Clermont-Ferrand en septembre 2017.](#) »

Heureusement qu'il existe encore ce genre de tribunaux. Il est bon que la Justice donne à l'Exécutif une leçon de sémantique et lui rappelle qu'on ne peut à sa guise dilater les concepts au point qu'ils finissent par tout recouvrir. Non la liberté, ce n'est pas l'esclavage, non toute action de contestation ne relève pas du terrorisme. Il est donc bon que le mot de terrorisme soit ramené à sa stricte signification.

C'est à raison le tribunal rappelle qu'un acte ne peut être qualifié de terrorisme que dans la mesure où il s'inscrit dans une stratégie organisée à vision globale. Ainsi les SS dans leur retrait depuis le Sud-Ouest de la France ont-ils explicitement - documents et témoignages existent - appliqué une stratégie terroriste visant à stupéfier la population afin qu'elle se tînt coite : massacres d'Oradour, de Tulle...

Rappelons que l'envahisseur nazi qualifiait de terrorisme à les actes de résistance patriotiques. A tort, car si en effet, si la Résistance était organisée, suivait une stratégie définie, que ses visées étaient globales, elle n'entendait nullement terroriser la population. Elle souhaitait au contraire s'en faire une alliée.

A l'aune de ces critères, il faut admettre la forfaiture du gouvernement, et celle des députés législatifs, qui oublieux de la mission à eux confiée par le souverain Peuple se croient les courroies de transmission de l'exécutif : ils flirtent désormais avec le terrorisme, mais celui-là bien pire, puisque dirigé contre soeur propre peuple.

Extrême violence de la répression des Gilets jaunes, par des moyens à la limite de la légalité, caractère organisé et planifié, objectif de stupéfier la population, de l'apeurer afin qu'elle renonce à son droit constitutionnel de manifestation, voilà rassemblés tous les ingrédients du terrorisme.

S'il est réconfortant de constater que le premier pouvoir sait encore poser des bornes aux radicaux extrémistes ayant fait main basse sur l'Etat, il est attristant de devoir souligner que ce n'est pas ainsi qu'on tirera la France vers l'avenir et la démocratie. La démocratie ne peut être mise en joue par des radicaux aux visées dévoyées.

Non au terrorisme d'Etat, oui à la démocratie !

Post-scriptum :

Sur le sujet du terrorisme, rappelons le complot fabriqué contre Yildune Lévy et Julien Coupat (groupe de Tarnac), fomenté par Michelle Alliot-Marie, conspiration retoquée par le Justice. Dans le même temps où se développait ce complot, Mme Alliot-Marie tentait de vendre à la Tunisie de Ben Ali, les services et techniques de maintien de l'ordre hexagonales. Au moment même où s'éveillaient les forces populaires et démocratiques des Printemps arabes. Dévoyer les forces de police, inventer des complots, collaborer avec des dictatures : où est le terrorisme ?